

DEPUIS LE 16/12/11

6

**VISAS 4 COMMISSARIAT**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 96 420 €  
56 Boulevard Gustave Flaubert  
63100 CLERMONT-FERRAND

13 MARS 2012

339.418.535 RCS CLERMONT-FERRAND

**REUNION DES ASSOCIES**

**EN DATE DU 15 DECEMBRE 2011**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

Le quinze décembre deux mil onze à dix-huit heures.

Les associés ont tenu une réunion au siège social, sur la convocation de la gérance.

Monsieur Claude AUBERT, associé co-gérant, préside la réunion.

Une feuille de présence est signée par les associés.

Monsieur Olivier DELARUE assure le secrétariat de la réunion.

Le bureau constate au vu des associés présents ou représentés que l'assemblée est donc régulièrement réunie et qu'elle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Modification des statuts suite à une cession de parts sociales.
- Démission d'une co-gérante.

Après ce rappel, le Président expose brièvement les motifs de la réunion et il donne lecture du rapport écrit qui a été communiqué aux associés en temps utiles, ainsi que du projet de résolution, sur lequel les associés devront se prononcer.

A l'issue de cette intervention, divers commentaires et opinions sont échangés puis d'un commun accord, les associés décident de passer au vote.

Le résultat de ce vote est le suivant :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, comme conséquence de cessions de parts intervenues le 15 Décembre

2011 avec effet du 31 Décembre 2011, décide de modifier l'article SEPT des statuts qui sera désormais ainsi rédigé :

### **ARTICLE SEPT-CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de QUATRE VINGT SEIZE MILLE QUATRE CENT VINGT EUROS (96 420 euros). Il est divisé en 3 214 parts sociales de TRENTE (30) euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 3 214, qui sont réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs et en fonction de diverses cessions de parts intervenues, savoir :

- à Monsieur Claude AUBERT,  
à concurrence d'une part, portant le n°1,ci..... 1 part

- à la société GESTION 4 CONSEIL,  
à concurrence de 3 205 parts, portant les n°5 à 2 000,  
2 002 à 2 854 et 2 859 à 3 214,ci.....3 205 parts

- à Madame Marie-Françoise GUILLIN,  
à concurrence d'une part, portant le n°2 001, ci.....1 part

- à Monsieur Olivier DELARUE,  
à concurrence d'une part, portant le n°2 857, ci.....1 part

- à Madame Evelyne SERIN-CABEAU,  
à concurrence d'une part, portent le n°2 858,ci.....1 part

- à Monsieur Jean Edern MAZERON,  
à concurrence d'une part, portant le n° 2 855,ci.....1 part

- à Monsieur Jean-François TRENTESAUX,  
à concurrence d'une part, portant le n° 2 856,ci.....1 part

- à Monsieur Benoît MOURAILLE,  
A concurrence d'une part, portant le n°2, ci.....1 part

- Monsieur Michael ARNAUD,  
A concurrence d'une part, portant le n°3, ci..... 1 part

- Mademoiselle Emily STRICKLAND,  
A concurrence d'une part portant le n°4, ci..... 1 part

-----  
**Total égal au nombre de parts composant le capital social.....3 214 parts**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Corinne BESSON de ses fonctions de co-gérante de la société avec effet du 31 Décembre 2011 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Messieurs Claude AUBERT et Olivier DELARUE demeurent co-gérants de la société.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

\*

Rien n'étant plus l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal, signé, après lecture par tous les associés présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Le Gérant

